

## Fiche signalétique

Date de révision 28-janv.-2016

Version 1

### Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	DTM Series Mixed Colors
Code du produit	DTMSERIES
N° ID/ONU	UN1263
Utilisation recommandée	Peinture, Revêtements

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

The Valspar Corporation  
PO Box 1461  
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.  
1915 Second St. W.  
Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel [msds@valspar.com](mailto:msds@valspar.com)

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

#### MENTIONS DE DANGER

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut provoquer le cancer CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer une allergie cutanée

#### Classe de dangers du SIMDUT

B2 - Liquide inflammable  
D2A - Matières très toxiques  
D2B - Matières toxiques



Mot indicateur

DANGER

## PRÉVENTION

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception Se procurer les instructions avant l'utilisation Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Maintenir le récipient fermé de manière étanche Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

## INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

### YEUX

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

### Peau

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

### INHALATION

EN CAS D'INHALATION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

### INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise NE PAS faire vomir

## INCENDIE

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

## ENTREPOSAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais Garder sous clef

## ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

Ce document fournit les informations les plus complètes sur la composition, le danger et les précautions d'emploi des ingrédients contenus dans les revêtements qui sont produits à partir de matériaux spécifiques à cette gamme de produits Valspar et mélangés conformément aux directives de Valspar. Les informations présentes sur ce document peuvent exagérer le nombre d'ingrédients contenus ainsi que les avertissements de sécurité et les précautions d'emploi pour le revêtement spécifique en question.

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Talc	14807-96-6	10 - 25
Barium sulfate	7727-43-7	0 - 11
Titanium dioxide	13463-67-7	0 - 14
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	98-56-6	2 - 6
Methyl n-amyl ketone	110-43-0	0 - 0.6
Acetone	67-64-1	5 - 10
ACÉTATE DE N-BUTYLE	123-86-4	2 - 5
Limestone	1317-65-3	0 - 5
Silica, amorphous	7631-86-9	3 - 5
C.I. Pigment Blue 15	147-14-8	0 - 3
Iron oxide (Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> )	1309-37-1	0 - 2
Bisphenol A-epichlorohydrin polymer	25068-38-6	1 - 3
Iron hydroxide oxide	20344-49-4	0 - 2
Carbon black	1333-86-4	0 - 0.8
Quartz	14808-60-7	0.1 - 0.3

## Section 4 : PREMIERS SOINS

### PREMIERS SOINS

Code du produit DTMSERIES

PAGE 2 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS



## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

### Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

### Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

## Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les planchers doivent être de type conducteur. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre.

### Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives relatives à l'exposition

#### Limites d'exposition

Si S\* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Talc 14807-96-6	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit

Barium sulfate 7727-43-7	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction, particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction
Titanium dioxide 13463-67-7	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- 98-56-6	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> F	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> F TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> dust
Methyl n-amyl ketone 110-43-0	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 233 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm	TWA: 25 ppm TWA: 115 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm TWA: 233 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 465 mg/m <sup>3</sup>
Acetone 67-64-1	STEL: 750 ppm TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup> STEL: 750 ppm STEL: 1800 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 250 ppm STEL: 500 ppm	TWA: 500 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1190 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1000 ppm STEL: 2380 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m <sup>3</sup>
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	STEL: 200 ppm TWA: 150 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm	TWA: 150 ppm STEL: 200 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m <sup>3</sup> STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m <sup>3</sup>
Limestone 1317-65-3		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction
Silica, amorphous 7631-86-9						TWA: 20 mppcf TWA: (80)/(%) SiO <sub>2</sub> ) mg/m <sup>3</sup> TWA
C.I. Pigment Blue 15 147-14-8	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> Cu dust and mist					
Iron oxide (Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ) 1309-37-1	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> fume TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction
Iron hydroxide oxide 20344-49-4	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> Fe	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.0 mg/m <sup>3</sup>	
Carbon black 1333-86-4	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: (30)/(%)SiO <sub>2</sub> + 2) mg/m <sup>3</sup> TWA total dust TWA: (250)/(%)SiO <sub>2</sub> + 5) mppcf TWA respirable fraction TWA: (10)/(%)SiO <sub>2</sub> + 2) mg/m <sup>3</sup> TWA respirable fraction

### Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection à fermeture étanche.

#### Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

**Code du produit DTMSERIES**

PAGE 5 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

### Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées. Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié.

### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

### Thermal Protection

Aucun renseignement disponible

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Aucun renseignement disponible
Odeur	Solvant
Couleur	Aucun renseignement disponible
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Valeur du pH	Aucun renseignement disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	56.05 °C / 133 °F
Point d'éclair	-13 °C / 9 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Density (lbs per US gallon)	11.91
Densité	1.43
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible

### Autres informations

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts. Acides forts. Agents réducteurs forts. Alkali. Matière combustible.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Chlore.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.

## Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### **Contact avec les yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux

#### **Contact avec la peau**

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Peut provoquer une allergie cutanée

#### **INGESTION**

Non applicable

#### **INHALATION**

Non applicable

### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Talc	-	-	-
Barium sulfate	-	-	-
Titanium dioxide	> 10000 mg/kg ( Rat )	-	-
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	= 13 g/kg ( Rat )	> 2 mL/kg ( Rabbit )	= 33 mg/L ( Rat ) 4 h
Methyl n-amyl ketone	= 1600 mg/kg ( Rat )	= 12.6 mL/kg ( Rabbit )	> 2000 ppm ( Rat ) 4 h
Acetone	-	-	= 50100 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 8 h
ACÉTATE DE N-BUTYLE	= 14.13 mg/kg ( Rat )	> 17600 mg/kg ( Rabbit )	= 390 ppm ( Rat ) 4 h
Limestone	-	-	-
Silica, amorphous	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 2.2 mg/L ( Rat ) 1 h
C.I. Pigment Blue 15	-	-	-
Iron oxide (Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> )	> 10000 mg/kg ( Rat )	-	-
Bisphenol A-epichlorohydrin polymer	-	-	-
Iron hydroxide oxide	> 10000 mg/kg ( Rat )	-	-
Carbon black	-	-	-
Quartz	= 500 mg/kg ( Rat )	-	-

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Non applicable

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non applicable

**Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer

**Toxicité pour la reproduction** Non applicable

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Non applicable

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Non applicable

**Risque d'aspiration** Non applicable

#### **Cancérogénicité**

Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de dioxyde de titane due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux. Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de noir de carbone due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
--------------	-------	------	-----	------

Titanium dioxide		Group 2B		X
Carbon black	A3	Group 2B		X
Quartz	A2	Group 1	Known	X

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A2 - cancérigène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérigène chez l'animal

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 1 - Cancérigène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'homme

**NTP (programme national de toxicologie)**

Connu - cancérigène connu

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

## Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Polluant marin

Cette substance satisfait la définition de polluant marin

Précautions environnementales

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Talc	-	> 100 g/L Brachydanio rerio 96h LC50	-
Barium sulfate	-	-	-
Titanium dioxide	-	-	-
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	-	-	= 3.68 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Methyl n-amyl ketone	-	126 - 137 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	-
Acetone	-	6210 - 8120 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 8300 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 4.74 - 6.33 mL/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50	12600 - 12700 mg/L Daphnia magna 48h EC50 10294 - 17704 mg/L Daphnia magna 48h EC50
ACÉTATE DE N-BUTYLE	= 674.7 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h EC50	= 100 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 17 - 19 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	-
Limestone	-	-	-
Silica, amorphous	= 440 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50	= 5000 mg/L Brachydanio rerio 96h LC50	= 7600 mg/L Ceriodaphnia dubia 48h EC50
C.I. Pigment Blue 15	-	-	-
Iron oxide (Fe2O3)	-	-	-
Bisphenol A-epichlorohydrin polymer	-	-	-
Iron hydroxide oxide	-	-	-
Carbon black	-	-	-
Quartz	-	-	-

**Persistance et dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**

Aucun renseignement disponible.

**Mobilité**

Aucun renseignement disponible.

**Code du produit DTMSERIES**

PAGE 8 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS



Nom chimique	Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
Talc	-
Barium sulfate	-
Titanium dioxide	-
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	3.7
Methyl n-amyl ketone	1.98
Acetone	-0.24
ACÉTATE DE N-BUTYLE	1.81
Limestone	-
Silica, amorphous	-
C.I. Pigment Blue 15	6.6
Iron oxide (Fe2O3)	-
Bisphenol A-epichlorohydrin polymer	-
Iron hydroxide oxide	-
Carbon black	-
Quartz	-

### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales
<b>Emballages contaminés</b>	Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<u>TMD</u>	<u>IMDG</u>	<u>IATA</u>
<b>N° ID/ONU</b>	UN1263	UN1263	UN1263
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Peinture	Peinture	Peinture
<b>Classe de danger</b>	3	3	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui		
<b>Polluant marin</b>	Cette substance satisfait la définition de polluant marin		
<b>Polluant marin</b>	Trizinc diphosphate , Bisphenol A-epichlorohydrin polymer		
<b>Dispositions particulières</b>		163	A3, A72
		<b>EmS-N°</b> F-E, S-E	
<b>Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC</b>			Aucun renseignement disponible

### Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b> - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)	Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription
<b>DSL</b> - Liste intérieure des substances pour le Canada	Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription
<b>Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC</b>	

#### **Classe de dangers du SIMDUT**

B2 - Liquide inflammable  
D2A - Matières très toxiques  
D2B - Matières toxiques



Nom chimique	Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory)
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	Part 4 Substance
Methyl n-amyl ketone	Part 4 Substance
Acetone	Part 4 Substance
ACÉTATE DE N-BUTYLE	Part 5, Individual Substances
C.I. Pigment Blue 15	Part 1, Group A Substance

### SGH - Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Liquides inflammables	Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

**DANGER**

### **MENTIONS DE DANGER**

Liquide et vapeurs très inflammables  
**CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU**  
 Provoque une sévère irritation des yeux  
 Peut provoquer une allergie cutanée  
 Peut provoquer le cancer

### **PRÉVENTION**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### **INTERVENTION**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

#### **Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

#### **Peau**

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### **INHALATION**

EN CAS D'INHALATION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### **INGESTION**

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### **INCENDIE**

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

**Code du produit DTMSERIES**

PAGE 10 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

**ENTREPOSAGE**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**ÉLIMINATION**

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

**DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)**

Non applicable.

**AUTRES DANGERS**

Non applicable.

**TOXICITÉ AIGUË INCONNUE**

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

<b>Section 16 : AUTRES INFORMATIONS</b>
---

**HMIS**

**Risques pour la santé** 2\*

\* = *Danger chronique pour la santé*

**Inflammabilité** 3

**Dangers physiques** 0

**PROTECTION INDIVIDUELLE** X

**Adresse du fournisseur**

Valspar Coatings  
701 Shiloh Rd.  
Garland, TX 75042  
972-276-5181

**Préparée par**

Intendance de produit

**Date de révision**

28-janv.-2016

**Note de révision**

Aucun renseignement disponible

**Avis de non-responsabilité**

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

**Fin de la fiche signalétique**